

Crues de la Marne : l'heure est à la prévention

Jeudi 23 juillet en matinée, des responsables du Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) se sont rencontrés à Chatonrupt, dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (Papi).



A Chatonrupt, en janvier 2018, la Marne en crue a envahi les propriétés des riverains. (Photo d'archives)



Joël Agnus (deuxième en partant de la gauche) a déterminé sur une carte certains "points chauds" du bassin de la Marne, comme à Joinville et Autigny-le-Grand.

Le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Marne s'étendait initialement sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) de Saint-Dizier. Or, ce secteur problématique a été élargi jusqu'à la confluence du Rognon, à Donjeux, à la demande du SMBMA. Le syndicat souhaite que le périmètre du Papi progresse jusqu'à la source de la Marne afin de faire bénéficier des aides publiques du Fonds Barnier les autres secteurs impactés par les inondations, et notamment vers Langres. Jeudi, Joël Agnus, également maire de Chatonrupt-Sommermont, était assisté des vice-présidents Odile Caussin et Jacky Garnier, ainsi que du garde-rivière Fabrice Cautrupt. Ces responsables se sont concertés avec Rémy Berthier, du cabinet d'études parisien Setec-Hydratec (ingénierie de l'eau), afin de déterminer les points névralgiques du bassin de la Marne dans la dynamique des crues. Pour Rémy Berthier,

il s'agit de collecter tous les éléments historiques concernant les sautes d'humeur de la rivière, comme celles de 1910 ou de 1944, mais aussi de plus récentes : 1983 et 2018. Les secteurs où la Marne déborde habituellement, en cas de crue, ont été matérialisés sur une carte. Rémy Berthier a précisé que toutes les études déjà réalisées sur le bassin seront prises en compte pour l'élaboration du programme. A propos des inondations de 1910, Joël Agnus a estimé qu'il était difficile de s'y référer au vu des aménagements réalisés depuis cette date ; Jacky Garnier a surenchéri avec la création du lac du Der. Quant aux rivières la Bonnelle, en Pays de Langres, et l'Ornel, sur Saint-Dizier, elles ont été évoquées à propos des orages estivaux qui peuvent subitement les grossir. Fabrice Cautrupt a rappelé que des ouvrages, sur la Blaise, présentaient des indications quant au niveau des crues d'autrefois. Les intervenants ont débattu

à propos de la chronologie des inondations, leur durée, leur simultanéité sur différents cours d'eau, les temps de propagation de l'amont vers l'aval. Jacky Garnier a précisé que la rive gauche de la Marne, entre Joinville et Saint-Dizier, est souvent constituée de pâtures qui constituent autant de zones d'expansion de crues (Zec) où la Marne peut s'étendre naturellement.

Des ouvrages hydrauliques parfois obsolètes

Le président Joël Agnus, également en charge du plan communal de sauvegarde en tant que chef de service de police municipale de Joinville, a souligné la problématique des inondations récurrentes joinvilloises, notamment à propos de l'immeuble du Vallage, rue Mauclère : à cinq centimètres près, les crues de janvier 2018 auraient pu noyer le poste de ressource EDF de cette résidence, ce qui aurait entraîné l'évacuation d'une cinquantaine de personnes privées de chauffage. Jacky Garnier a

signalé des interférences, du côté de Perthes et Villiers-en-Lieu, entre une remontée de la nappe phréatique, des sablières, et le fossé Charles-Quint. L'érosion des berges, la sédimentation due aux ouvrages dont certains sont obsolètes, les zones humides (qui correspondent souvent aux Zec), ainsi que les espèces animales ou végétales invasives, sont prises en compte dans le Papi. En septembre, le chargé d'études se rendra sur le terrain en compagnie de l'ingénieur Denis Lalevée, directeur du SMBMA, afin de mieux se rendre compte des particularités du bassin versant de la Marne. D'ailleurs, à l'issue de la concertation de Chatonrupt, Jacky Garnier est allé guider Rémy Berthier sur des secteurs du bassin situés au nord du département.

De notre correspondant Patrick Quercy

Pour tout renseignement sur le SMBMA, consulter sur Internet <http://www.smbma52.fr>, courriel : smbma@orange.fr.